AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-7-1-69876038

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DES PAYS DE LA LOIRE

EDITION DE LA STATION XXXXXXXXXXX ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, XXXXXXX VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE) MAYENNE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02 Régisseur de recettes de la D. D. A. de M. & L. Cité Administrative, rue Dupetit Thouars ANGERS

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL
XXXX
25 F.

BULLETIN N° 99 de DECEMBRE 1968 - TOUS DEPARTEMENTS..................... P. 3

LES TRAITEMENTS D'HIVER DE LA VIGNE

Les viticulteurs pourront profiter de la période de repos de la végétation pour lutter contre deux affections fréquentes dans les vignobles de la région.

1°) L'ESCA - Cette maladie du bois due à un champignon provoque soit une mort lente de la souche atteinte, accompagnée du déssèchement des feuilles, soit une mort foudroyante ou apoplexie. Si l'apoplexie est bien connue des viticulteurs, elle est beaucoup moins fréquente que la mort lente qui est souvent attribuée à d'autres causes. Cette grave affection doit être combattue avec énergie par des pulvérisations en respectant les précautions suivantes:

- utiliser une bouillie à base d'arsenite de soude à la concentration de 1.250 grs d'arsenic par hl. d'eau.
  l'arsenite de soude, composé arsenical soluble, étant très toxique, il est indispensable de respecter certaines précautions:
  - utiliser des appareils absolument étanches
  - ne pas fumer
  - ne pas manger ou boire pendant le traitement
  - porter des gants de caoutchouc.
- appliquer le traitement pendant le repos complet de la végétation au plus tôt 10 jours après la taille, au plus tard trois semaines avant la date probable du débourrement.
- pulvériser surtout les plaies de taille récentes et anciennes.
- éviter de traiter par temps pluvieux et de pulvériser les bourgeons humides.

Pour avoir sa pleine efficacité, ce traitement doit être appliqué au minimum au cours de deux années successives et de préférence au cours de trois années.

2°) L'EXCORIOSE

Les conditions climatiques de 1968 ont été à nouveau favorables à cette affection, dont les dégâts sont plus nombreux. Elle pourrait connaître une recrudescence supplémentaire si le printemps prochain était humide. Il est donc préférable d'intervenir contre cette maladie. Les traitements dont l'efficacité n'est d'ailleurs pas suffisante, doivent être cependant effectués par pulvérisation peu avant le débourrement à l'aide d'une spécialité contenant de l'arsenite de soude ou des colorants nitrés ou des huiles jaunes ou des huiles d'anthracène jaunes. L'arsenite de soude a l'avantage d'être actif contre l'Esca, mais il faut respecter les mêmes précautions d'emploi que pour cette affection.

LE BLACK-ROT DANS LE VIGNOBLE DE NEUVILLE-de-POITOU

1968 a été une année particulièrement favorable au black-rot de la vigne, qui a pris à nouveau une extension menaçante dans le vignoble de Neuville-de-Poitou. Cette extension, qui s'est produite dès le printemps au cours des périodes pluvieuses des premiers jours

.../...

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX

de mai et du début de juin, a pu prendre un tel développement en raison de la non exécution, par la plupart des viticulteurs, des traitements précoces indispensables dans la lutte contre cette affection. Les pluies de juillet-août et septembre n'ont fait qu'accroître la gravité du black-rot malgré les pulvérisations qui ont été exécutées à cette époque, ce qui prouve une fois de plus que lorsque la maladie s'est installée, il est beaucoup plus difficile et parfois impossible de la combattre d'une manière suffisamment efficace.

Actuellement, les grappes attaquées par le black-rot subsistent dans la quasi totalité des parcelles de vignes de ce vignoble. Ces grappes portent les germes, qui au printemps prochain, assureront le développement de la maladie si les conditions climatiques lui sont favorables, c'est-à-dire, si les pluies et les températures sont suffisantes.

L'importance du nombre de germes et leur dispersion créent donc un risque d'attaque élevé pour la prochaine campagne, risque qui pourrait se concrétiser par des pertes de récolte élevées si les conditions climatiques du printemps et de l'été sont favorables au parasite et si certaines mesures ne sont pas prises dès maintenant. Ces mesures devraient comporter:

- le ramassage et la destruction dès que possible, et de toute manière <u>avant le débourrement</u> du maximum de grappes existant actuellement dans le vignoble, que celles-ci se trouvent sur le sol ou demeurent encore attachées aux ceps.
  Cette opération très importante et indispensable a pour objet de réduire autant que faire se peut le nombre de germes de black-rot. En effet, lorsque le nombre de germes d'un champignon est très élevé et que les conditions climatiques lui sont favorables, les traitements chimiques que l'on peut lui opposer ne sont la plupart du temps plus suffisants pour assurer une protection correcte. Ce fait est particulièrement valable pour le black-rot et dans le cas où les grappes ne seraient pas détruites, les traitements que nous serons amenés à conseiller dans nos bulletins des avertissements agricoles au cours de la prochaine campagne, risqueraient de ne pas avoir une action suffisante.

- l'exécution soignée et généralisée des traitements dirigés contre le black-rot durant toute la prochaine période de végétation de la vigne et surtout des traitements qui devront être effectués au printemps.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux:

J. DIXMERAS

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles:

R. GEOFFRION - J. BOUCHET

Tirage du 30 Décembre 1968.

-

-

.../...